

Nos paris pour Paris 2021

Propositions de la CCI Paris pour faciliter la mobilité des professionnels

La mobilité représente un enjeu majeur pour la relance de l'économie parisienne. Dans le prolongement des propositions formulées lors des élections municipales « Nos paris pour Paris » et dans le cadre de la concertation engagée par la Ville de Paris, la CCI Paris propose des mesures concrètes pour faciliter la mobilité des professionnels dans la capitale et permettre une reprise rapide des activités dès la fin de la crise sanitaire.

3 recommandations

- ❑ **Concertation** - Tous les projets, évolutions et innovations en matière de mobilité, de stationnement et de déplacements ne doivent être engagés par la municipalité parisienne qu'après une véritable concertation menée, au plus près du terrain, avec les acteurs économiques (CCI, CMA, organisations professionnelles, associations de commerçants, entreprises...), en lien avec les mairies d'arrondissement.
- ❑ **Doublement des espaces réservés aux professionnels** - La suppression annoncée de 70.000 places de stationnement sur voirie (sur 140.000) doit se traduire par le doublement des espaces réservés aux professionnels. Les 9.000 aires de livraison actuelles doivent être préservées et complétées par 9.000 places dédiées au stationnement des professionnels qui circulent dans Paris, pour répondre aux besoins des habitants, des commerces et des entreprises.
- ❑ **30km/h seulement dans certains secteurs** - Si la réalisation de « zones 30 » peut se justifier dans certains quartiers de la capitale, la CCI Paris s'oppose à ce que la vitesse maximale soit uniformément limitée à 30km/h dans tout Paris ; elle juge notamment déraisonnable que les grands axes de circulation parisiens soient intégrés dans le périmètre limité à 30km/h.

15 propositions

1. Créer **une plateforme numérique d'information sur les nouvelles mobilités** : « Rouler propre, rouler pro », salon virtuel des véhicules électriques et des solutions innovantes (véhicules utilitaires légers, poids-lourds, vélos-cargos...)
2. **Adapter l'échéancier de sortie du diesel et du thermique** pour les professions ayant des besoins spécifiques (camions frigorifiques) et pour lesquelles il n'existe pas de véhicules alternatifs.
3. Assurer **une meilleure lisibilité des aides financières** pour l'équipement en véhicules propres.
4. **Développer massivement** le réseau public et privé de **recharges des énergies alternatives** (électrique, GNV, hydrogène...) pour accompagner la transition des véhicules des entreprises.

5. Intervenir auprès des pouvoirs publics pour créer **une autorité unique des mobilités** au-delà des seuls transports en commun (taxis, navettes fluviales, vélos en libre-service...) sur le modèle de « Transport for London ».
6. **Mutualiser des « hubs » de livraisons** hors alimentaires (pour plusieurs enseignes) en « entrée de Paris » (périphérique, boulevards des Maréchaux...) pour optimiser les lieux de stockage, et accorder des incitations fiscales pour favoriser l'utilisation de ces entrepôts mutualisés.
7. Permettre à tout commerçant de demander l'implantation d'une **aire de livraison à moins de 100 mètres** d'un espace de vente, comme cela est prévu dans la Charte « Logistique urbaine durable ».
8. **Favoriser l'utilisation de la Seine pour le transport de marchandises** en «sanctuarisant» des plateformes de distribution.
9. **Harmoniser les règlements “marchandises”** des communes de la métropole : horaires, type de véhicules autorisés, contraintes environnementales.
10. **Identifier les véhicules des professionnels** avec un macaron (par exemple grâce à une pastille « je livre ») afin de faciliter les conditions de leurs déplacements et de stationnement.
11. Accorder la possibilité aux entreprises des départements de Grande Couronne intervenant à Paris de **bénéficier de la carte « Professionnel mobile »** pour pouvoir stationner dans la capitale, comme cela a été fait pour les entreprises de Petite Couronne.
12. **Autoriser les livreurs à utiliser les voies de bus à certaines heures** de la journée.
13. **Réserver une voie du boulevard périphérique et sur les grands axes d'entrée** dans Paris, aux professionnels et au covoiturage.
14. **Réserver des voies de circulation pour les professionnels à certains horaires et dans certains quartiers**, dans le strict cadre de leurs activités (sur justificatifs tels que bon de livraison, contrat de prestation,...) qu'elles soient commerciales, artisanales, événementielles, artistiques...
15. **Créer des parkings-relais sécurisés à proximité de certaines stations** (notamment les terminus) des lignes de métro ou RER, développer des navettes entre ces parkings et les stations de métro (ou gare), proposer un ticket de stationnement donnant accès aux transports en commun pendant une durée d'une heure.

Les élus et membres associés de la CCI Paris, tous chefs d'entreprise et dirigeants, ont élaboré ces propositions en s'appuyant sur leurs expériences professionnelles et sur de nombreuses rencontres et auditions d'acteurs économiques.